

**SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION
POUR L'EXPANSION DES REGIONS**

En abrégé "S.E.G.E.R"

S.A.S au capital de 50.000 Euros

Siège social : 18 Boulevard de Bosses

21000 DIJON

RCS DIJON 313 245 391

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

le
sous le n° A

5322

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE

L'ASSOCIEE UNIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2009

Le 25 septembre 2009, la SOCIETE DE REFINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION, en abrégé SOREFI, Société à Responsabilité Limitée au capital de 23.800 €, dont le siège social est situé 18 Boulevard de Bosses – 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 317 784 361,

Associée unique de la société S.E.G.E.R (ci-après la « Société » ou « S.E.G.E.R »),

Représentée par Monsieur Hubert ROUY, agissant en qualité de gérant de la société SOREFI,

Monsieur Hubert ROUY étant également présent en sa qualité de Président de la Société.

A PRIS LA DECISION SUIVANTE RELATIVE :

- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social de la Société qui comprendra désormais les activités suivantes :

- La promotion immobilière et particulièrement l'étude et la conception de tous programmes, l'accomplissement de toutes démarches et négociations en vue du lancement et de la réalisation de toutes opérations immobilières directement ou pour le compte de tiers.
- Toutes opérations annexes, en ce notamment comprise l'activité de maîtrise d'œuvre, permettant de réaliser l'objet ci-dessus défini.
- L'activité de transactions sur immeubles, fonds de commerce et d'industrie appartenant à autrui.
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations artisanales, commerciales et industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion d'alliance ou d'association en participation ou autrement.
- Et généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient : économique, industrielle, commerciale, civile, financière, mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire de nature à favoriser le but poursuivi par la Société ainsi que son extension et son développement.

Pour réaliser cet objet, la Société pourra :

créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tous établissements industriels ou commerciaux, toutes usines, tous chantiers, et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériel,

obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marque de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays.

A toutes fins utiles, l'associée unique précise que les activités ci-dessus seront exercées sous les enseignes suivantes :

- SEGER
- AB INGENIERIE

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts, ainsi qu'il suit :

ARTICLE 2 - OBJET

Ancienne mention

La société a pour objet en FRANCE et à l'étranger :

- La promotion immobilière et particulièrement l'étude et la conception de tous programmes, l'accomplissement de toutes démarches et négociations en vue du lancement et de la réalisation de toutes opérations immobilières directement ou pour le compte de tiers.

- Toutes opérations annexes, notamment sous la forme de prestations de services permettant de réaliser l'objet ci-dessus défini.

- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations artisanales, commerciales et industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion d'alliance ou d'association en participation ou autrement.

- Et généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient : économique, industrielle, commerciale, civile, financière, mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire de nature à favoriser le but poursuivi par la Société ainsi que son extension et son développement.

Pour réaliser cet objet, la Société pourra :

créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tous établissements industriels ou commerciaux, toutes usines, tous chantiers, et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériel,

obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marque de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays.

Nouvelle mention

La société a pour objet en FRANCE et à l'étranger :

- La promotion immobilière et particulièrement l'étude et la conception de tous programmes, l'accomplissement de toutes démarches et négociations en vue du lancement et de la réalisation de toutes opérations immobilières directement ou pour le compte de tiers.
- Toutes opérations annexes, en ce notamment comprise l'activité de maîtrise d'œuvre, permettant de réaliser l'objet ci-dessus défini.
- L'activité de transactions sur immeubles, fonds de commerce et d'industrie appartenant à autrui.
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations artisanales, commerciales et industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion d'alliance ou d'association en participation ou autrement.
- Et généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient : économique, industrielle, commerciale, civile, financière, mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire de nature à favoriser le but poursuivi par la Société ainsi que son extension et son développement.

Pour réaliser cet objet, la Société pourra :

créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tous établissements industriels ou commerciaux, toutes usines, tous chantiers, et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériel,

obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marque de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs à Monsieur Hubert ROUY, Président, à l'effet d'accomplir les formalités légales.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, signé par le Président et l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Le Président

L'associée unique
Pour la Société SOREFI

Copie certifiée conforme

Monsieur Hubert ROUY

Monsieur Hubert ROUY